



Rapport pour le Conseil

Numéro du rapport: F-04-2024

Sujet : Rémunération et indemnités versés en 2023

Préparé par : Nadia Lockhart-Knebel, Trésorière

Révisé par : Josée Brizard, DG-Greffière

Date de la réunion : 12 février 2024

Contexte

En vertu de l'article 284(1) de la Loi de 2001 sur les municipalités, L.O. 2001, chap. 25, et ses amendements, au plus tard le 31 mars de chaque année, le trésorier d'une municipalité remet au conseil de celle-ci un état détaillé de la rémunération et des indemnités versées l'année précédente.

- (a) Chaque membre du conseil municipal, à l'égard des services offerts en sa qualité de membre du conseil ou d'un autre organisme, y compris un conseil local, auquel il a été nommé par le conseil municipal ou auprès duquel il occupe une charge du fait qu'il est membre du conseil municipal;

Rapport

Les états des rémunérations et des frais versés l'année précédente aux membres du conseil et aux membres d'un conseil local sont présentés en pièces jointes.

Les rapports seront affichés sur le site Web de la municipalité.

Liens aux priorités

n/a

Considérations financières

n/a

Politique d'achat

n/a

Recommandation

Il est recommandé que le conseil accepte et approuve l'état des rémunérations et des frais versés l'année précédente aux membres du conseil et aux membres d'un conseil local.

Pièces jointes

Annexe A – Rémunération et indemnités versées aux membres du Conseil

Annexe B – Rémunération et indemnités versées au membre d'un conseil local

ANNEXE A / SCHEDULE A

Au rapport / To report F-04-2024

SALAIRES ET ALLOCATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL POUR 2023

2023 MEMBERS OF COUNCIL SALARIES AND ALLOWANCES

NOM / NAME	SALAIRE DE BASE / BASE SALARY BY-LAW 14-2020	ALLOCATION COMMUNICATION ALLOWANCE	DÉPLACEMENT / MILEAGE	INSCRIPTION CONVENTION REGISTRATION	DÉPENSES CONVENTIONS EXPENSES	TOTAL
FRANCIS BRIERE	53,988.22		873.93	-		54,862.15
ALAIN MAINVILLE	29,909.62		127.86	839.52	1,195.01	32,072.01
DANIK FORGUES	29,909.62			839.52	1,032.45	31,781.59
DANIEL BOISVENUE	29,909.62			1,363.59	1,633.30	32,906.51
MARJORIE DROLET	29,909.62			1,363.59	1,633.30	32,906.51
RAYMOND LALANDE	29,909.62		140.92	839.52	1,287.78	32,177.84
TIMOTHY STEWART	29,909.62			839.52	678.07	31,427.21
Total	233,445.94	-	1,142.71	6,085.25	7,459.91	248,133.81

ANNEXE B / SCHEDULE B

Au rapport / To report F-04-2024

RÉMUNÉRATION ET DES INDEMNITÉS DES MEMBRES D'UN CONSEIL LOCAL POUR 2023

2023 MEMBERS OF A LOCAL BOARD REMUNERATION AND EXPENSES

MEMBRE	DÉPLACEMENT / MILEAGE
PIERRETTE LAVERGNE	210.00
NATHALIE GENDRON	180.00
FRANCE LAMOUREUX	180.00
CHANTAL NORMAND	120.00
SUZANNE LEBLANC	180.00
YVON QUESNEL	210.00
Total	1,080.00